

Accréditation SUPEMIR

Lien vers le site web du ministère de l'enseignement supérieur Maroc : liste des écoles supérieures accréditées :

https://www.enssup.gov.ma/storage/enssup%20priv%C3%A9/2022/Liste%20globale%20des%20filières%20accrédit%C3%A9es%20des%20%C3%A9tablissements%20priv%C3%A9s_%202022-2023_%D9%8DVersion%20du%2007.09.2022.pdf

Les filières accréditées de SUPEMIR aux pages :63 et 87

Page 63

Ecole Supérieure de Management, Informatique et Télécommunication	SUPMTI Rabat	Rabat	Management Industriel et Logistique		SJES	3 ans après bac	3 Ans	Début de l'année universitaire 2020/2021	Fin de l'année universitaire 2022/2023
Institut Supérieur d'Ingénierie et des Affaires Privé	ISGA Casablanca	Casablanca	Systèmes d'Information et Management d'Entreprise		SJES	3 ans après bac	3 Ans	Début de l'année universitaire 2020/2021	Fin de l'année universitaire 2022/2023
Institut Supérieur d'Ingénierie et des Affaires Privé	ISGA Casablanca	Casablanca	Ingénierie	1)Ingénierie des Systèmes Informatiques 2)Ingénierie des Systèmes Electroniques	ST	3 ans après bac	3 Ans	Début de l'année universitaire 2020/2021	Fin de l'année universitaire 2022/2023
Ecole Supérieure des Multimédia Informatique et Réseaux	SUPEMIR	Casablanca	Informatique Réseaux et Multimédia		ST	3 ans après bac	3 Ans	Début de l'année universitaire 2020/2021	Fin de l'année universitaire 2022/2023
Ecole Supérieure de Gestion	ESG	Casablanca	Techniques Informatiques Appliquées aux Services des Entreprises		SJES	3 ans après bac	3 Ans	Début de l'année universitaire 2020/2021	Fin de l'année universitaire 2022/2023
Ecole Supérieure de design	Art'Com Sup	Casablanca	Design Graphique et Digital		LSHA	3 ans après bac	3 Ans	Début de l'année universitaire 2020/2021	Fin de l'année universitaire 2022/2023

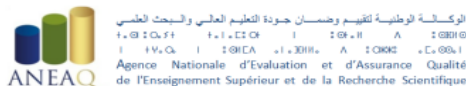
Page 87

Ecole Supérieure des Etudes Juridiques et Economiques	ESEJE	Mohammadia	Droit des Affaires		SJES	2 ans après "bac +3 ans"	2 ans	Début de l'année Universitaire 2022/2023	Fin de l'année universitaire 2023/2024
Ecole Supérieure des Hautes Etudes en Technologie de l'Informatique et de la Communication Privée	Sup Technology	Casablanca	Ingénierie Informatique	MIAGE Réseaux, Systèmes et Sécurité	ST	3 ans après bac	3 ans	Début de l'année Universitaire 2022/2023	Fin de l'année universitaire 2024/2025
Ecole Supérieure des Hautes Etudes en Technologie de l'Informatique et de la Communication Privée	Sup Technology	Casablanca	MIAGE METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES AUX DONNEES DES ENTREPRISES	MIAGE BIG DATA MONETIQUE GOUVERNANCE DES SI	ST	2 ans après "bac +3 ans"	2 ans	Début de l'année Universitaire 2022/2023	Fin de l'année universitaire 2023/2024
Ecole Supérieure des Hautes Etudes en Technologie de l'Informatique et de la Communication Privée	Sup Technology	Casablanca	RESEAUX ET CYBER SECURITE RCS	RESEAUX NOUVELLE GENERATION NGN CYBER SECURITE CS	ST	2 ans après "bac +3 ans"	2 ans	Début de l'année Universitaire 2022/2023	Fin de l'année universitaire 2023/2024
Ecole Supérieure des Multimédia, Informatique et Réseaux	SUPEMIR	Casablanca	Informatique, réseaux et multimédias		ST	2 ans après "bac +3 ans"	2 ans	Début de l'année Universitaire 2022/2023	Fin de l'année universitaire 2023/2024
Ecole Supérieure des Multimédia, Informatique et Réseaux	SUPEMIR	Casablanca	Management des affaires et systèmes d'Information	GESTION COMMERCE	SJES	3 ans après bac	3 ans	Début de l'année Universitaire 2022/2023	Fin de l'année universitaire 2024/2025
Ecole Supérieure des Sciences de la Santé	ESSS	Casablanca	INFIRMIER EN ANESTHESIE ET REANIMATION		SS	3 ans après bac	3 ans	Début de l'année Universitaire 2022/2023	Fin de l'année universitaire 2024/2025
Ecole Supérieure des Sciences de la Santé	ESSS	Casablanca	KINE PHYSIOTHERAPIE		SS	3 ans après bac	3 ans	Début de l'année Universitaire 2022/2023	Fin de l'année universitaire 2024/2025
Ecole Supérieure des Sciences de la Santé	ESSS	Casablanca	ORTHOPHONIE		SS	3 ans après bac	3 ans	Début de l'année Universitaire 2022/2023	Fin de l'année universitaire 2024/2025

Accréditation BAC+3 MASI

01/07/2022 12:50

Rapport d'expertise Management des affaires et systèmes d'information



المملكة المغربية
المملكة المغربية
Royaume du Maroc



Rapport d'évaluation de l'ANEAQ

Code de la filière	ANEAQ2022_PRIVÉ_1547985
Université	Etablissement privés ne relevant pas des universités
Etablissement	Ecole Supérieure des Multimédia, Informatique et Réseaux
Diplôme /niveau d'étude	3 ans après Bac(fondamental)
Intitulé de la filière	Management des affaires et systèmes d'information
Options	<ul style="list-style-type: none">• COMMERCE• GESTION
Nature de la demande	Renouvellement
Session d'évaluation	2022
Avis de l'ANEAQ	Favorable

Accréditation BAC+5 MASI



المملكة المغربية
المملكة المغربية
Royaume du Maroc



Rapport d'évaluation de l'ANEAQ

Code de la filière	ANEAQ2022_PRIVÉ_1322030
Université	Etablissement privés ne relevant pas des universités
Etablissement	Ecole Supérieure des Multimédia, Informatique et Réseaux
Diplôme /niveau d'étude	2 ans après un diplôme "Bac+3ans" (fondamental)
Intitulé de la filière	MANAGEMENT DES AFFAIRES ET SYSTEMES D'INFORMATION MASI
Nature de la demande	Renouvellement
Session d'évaluation	2022
Avis de l'ANEAQ	Favorable



Accréditation BAC+3 IRM



الوكالة الوطنية لتقييم وضمان جودة التعليم العالي والبحث العلمي
Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



RAPPORT D'EVALUATION AUTORISATION OU ACCREDITATION DES FILIERES DE FORMATION SESSION 2017

Code	Privé2017_ANEAQ232
Université	
Etablissement	Ecole Supérieure des Multimédia Informatique et Réseaux
Diplôme (Niveau de formation)	3 ans après bac
Intitulé de la filière	Informatique Réseaux et Multimédia
Option (s)	
Nature de la demande	Accréditation
Avis commun des experts	Favorable avec recommandation

Recommandation

Apporter les Visas des responsables (Coordonnateur de la filière, Chef d'établissement...) à la version électronique du descriptif de la filière.



SUPEMIR

Membre de HEP EDUCATION

Accréditation BAC+5 IRM

18/07/2022 10:08

Rapport d'expertise Informatique, réseaux et multimédias



الوكالة الوطنية لتقييم وضمان جودة التعليم العالي والبحث العلمي
Agence Nationale d'Évaluation et d'Assurance Qualité
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



Rapport d'évaluation de l'ANEAQ

Code de la filière	ANEAQ2022_PRIVÉ_1341150
Université	Etablissement privés ne relevant pas des universités
Etablissement	Ecole Supérieure des Multimédia, Informatique et Réseaux
Diplôme /niveau d'étude	2 ans après un diplôme "Bac+3ans" (fondamental)
Intitulé de la filière	Informatique, réseaux et multimédias
Nature de la demande	Renouvellement
Session d'évaluation	2022
Avis de l'ANEAQ	Favorable



Loi 01-00 portant l'organisation de l'enseignement supérieur Marocain

B.O N° 4800 du 1er juin 2000

**Dahir n° 1-00-199 du 15 safar 1421 (19 mai 2000)
portant promulgation de la loi n° 01-00
portant organisation de l'enseignement supérieur.**

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 26 et 58,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur, adoptée par la Chambre des conseillers et la Chambre des représentants.

Fait à Rabat, le 15 safar 1421 (19 mai 2000).

Pour contreseing :
Le Premier ministre,
ABDERRAHMAN YOUSOUFI

Les articles 51 et 52 donnent droit à l'équivalence des filières accrédités aux diplômes nationaux

Article 51

Les établissements d'enseignement supérieur privé peuvent être accrédités pour une ou plusieurs filières de formation par l'administration, sur proposition de la commission de coordination de l'enseignement supérieur privé.

L'accréditation d'une filière de formation constitue une reconnaissance de qualité pour cette filière de formation. Elle est accordée pour une durée déterminée.

La durée d'accréditation et les conditions et modalités selon lesquelles elle est accordée sont fixées par voie réglementaire.

Article 52

Les diplômes décernés pour les filières de formation accréditées peuvent être admis en équivalence des diplômes nationaux, selon des modalités déterminées par voie réglementaire.